

Proc  s-Verbal du Comit   Syndical du Lundi 7 avril 2025    14h30

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril,    quatorze heures trente, le Comit   Syndical s'est r  uni au si  ge du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Pr  sidence de Pascale BORIES, la Pr  sidente.

  TAIENT PR  SENTS :

M. Paul-Roger GONTARD, Mme C  cile HELLE, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Fran  ck JOUSSELIN, M. Pierre JOUVENAL, M. Patrick SANDEVOIR, M. Michel BERARDO, M. Yvan BOURELLY, M. Jo  l GUIN, M. Herv   BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Christian GROS, M. St  phane MICHEL, M. St  phane GARCIA, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Claude AVRIL, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, M. Thierry VERMEILLE, M. Fabrice LEAUNE, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, M. Joseph SAURA, Mme Florence GOURLOT.

  TAIENT ABSENTS REPR  SENT  S :

M. Jo  l PEYRE repr  sent   par M. Julien DE BENITO
M. Claude MOREL repr  sent   par Mme Dominique LIBES
Mme Aurore CHANTY repr  sent  e par Dominique ANCEY
M. Serge MALEN repr  sent   par M. Lionel FISHER
M. Jacques DEMANSE repr  sent   par M. Philippe ARMENGOL
M. Michel DOUCENDE repr  sent   par M. Jean-Marc BORIE
Mme Christine WINKELMANN repr  sent   par M. Vincent FAURE
M. Louis DRIEY repr  sent   par Mme Fran  oise GRANDMOUGIN

  TAIENT ABSENTS NON REPR  SENT  S :

M. Jean BERARD (Excus  ), M. Jean Claude RUSCELLI (Excus  ), M. Fulgencio BERNAL (Excus  ), M. Didier CARLE (Excus  ), Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ (Excus  e), Mme Claudine MAFFRE (Excus  e), M. Yann BOMPARD (Excus  ), M. Xavier MARQUOT (Excus  ), M. Denis SABON (Excus  ).

Assistaient   galement : Julie RIMBOT (SMBVA), Clairemande ROBICHON (SMBVA), C  line GEORGES (SMBVA), Florence FARRUGIA (CASC),   milie MATHIEU (CCPOP).

D��l��gu��s en exercice : 48 D��l��gu��s titulaires pr��sents : 31 D��l��gu��s suppl��ants pr��sents : 8 Quorum : 25 Votants : 39

La s  ance est ouverte    14h30 par la Pr  sidente Madame Pascale Bories

Mme Bories explique en préambule que ce Comité Syndical a pour seul ordre du jour l'arrêt du projet de SCOT. Elle remercie l'ensemble les élus présents d'être venus en nombre pour cette étape clé de la procédure de révision qui marque l'arrêt du projet tel qu'il a été construit ces dernières années. Elle rappelle la date du prochain comité syndical qui aura lieu le 12 mai 2025.

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Jeanine DRAY est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du Lundi 17 février 2025

Examen du procès-verbal de la séance du 17 mars 2025 : adopté à l'unanimité

14h37 et 14h40 arrivée de M. Fenouil et de M. Jouvenal

Compte rendu des délibérations

- N°1 : Révision du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon sur le périmètre élargi du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon - Bilan de la concertation et Arrêt du projet

Rapporteuse : Pascale Bories

Présentation en pièce jointe à ce PV

Mme Bories explique que le contenu du document ne va pas être présenté de manière détaillée comme cela l'a déjà été fait, mais de manière synthétique en reprenant les points structurants.

Elle rappelle que le document se structure autour de 3 défis :

- Affirmer le bassin de vie d'Avignon comme centralité de l'espace Rhodanien en intensifiant ses leviers de rayonnement
- Engager la résilience du bassin de vie d'Avignon face au changement climatique
- Offrir un cadre de vie attractif et de qualité en réussissant la sobriété foncière

La protection des ressources du territoire est un des points importants du document et passe par le renforcement de la préservation de la biodiversité, du maintien des terres productives et de la ressource en eau. Afin d'organiser au mieux le territoire, pour l'accueil de population notamment, une armature territoriale a été déterminée. Mme Bories rappelle qu'un travail a été mené avec le sociologue/démographe, M. Léger, et a permis d'orienter le projet du territoire vers l'accueil de 33 000 habitants supplémentaires et la production de 28 300 logements. L'objectif est également de pouvoir mieux répartir l'offre d'équipements et de services pour plus de proximité. Cette proximité passe par la mobilité qui est un sujet essentiel pour pouvoir proposer une ville du quart d'heure. Ainsi, le projet de SCOT s'appuie sur les différents équipements de mobilité et veille à pouvoir les renforcer. En effet, cette mobilité garantit aux habitants la possibilité de se déplacer vers les pôles d'emplois. Mme Bories insiste sur l'aspect primordial de cet objectif pour le territoire dont un des sujets structurants est de pouvoir proposer un travail aux habitants via la création de 13 000 emplois supplémentaires et donc d'assurer l'activité économique de notre territoire. Mme Bories rappelle qu'un gros travail a été engagé sur la question des zones d'activités économiques, afin de proposer une armature qui hiérarchise et structure le foncier économique de demain. La stratégie du SCOT sur le commerce et la logistique est développée dans le DAACL et s'appuie en partie sur le travail amorcé avec la charte d'urbanisme commerciale dont l'objectif est bien de prioriser le commerce dans les centralités urbaines et maîtriser l'évolution des zones commerciales. Enfin, la question nouvelle de la logistique commerciale a été abordée via une armature permettant d'organiser son implantation, garantir un maillage performant et permettre la transformation d'équipements commerciaux pour la logistique urbaine.

Mme Bories rappelle que le ZAN était un élément majeur dans l'élaboration de ce SCOT qui s'inscrit dans cette trajectoire ainsi que celles des SRADDET. Afin de pouvoir la mettre en œuvre, la priorité est donnée du réinvestissement urbain, et la nécessité de transformer le modèle de développement du territoire. Le développement urbain complémentaire est bien celui qui génère de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers et de l'artificialisation.

Ainsi, dans le mode prioritaire un potentiel de 178ha sur des espaces déjà artificialisés a été identifié pour produire de l'économie en ZAE et 350ha pour produire du tissu mixte (logements + équipements). Dans le mode complémentaire, un besoin de 619ha a été identifié au total, dont 232 ha pour du développement économique et infrastructures associées, 327ha pour du tissu mixte (logements et équipements), 30ha pour l'implantation d'énergies renouvelables et 30ha pour la construction et les aménagements agricoles après 2031.

Mme Bories explique qu'une règle a été introduite afin de permettre une souplesse et de pouvoir s'adapter au contexte législatif mouvant et donc d'utiliser du foncier d'une enveloppe (bâtiments agricoles par ex.) pour un projet ayant une autre fonction (équipement public par ex.) donc de moduler la répartition des enveloppes foncières. Elle est cadrée de cette manière :

- L'enveloppe de 619 ha ne doit jamais être dépassée
- La modulation est ponctuelle, spécifique et limitée
- La modulation doit être justifiée, relever de l'intérêt général, répondre aux besoins avérés du territoire, être compatible avec les objectifs et orientations du PAS du DOO et du DAACL
- Elle doit répondre à plusieurs conditions, entre autres :
 - *Respecter les niveaux de l'armature territoriale*
 - *Maintenir la capacité de production et de développement des ENR du territoire.*
 - *Respecter la production de logements globale attendue par le SCOT*
 - *Respecter les objectifs de création d'emplois portés globalement par le SCOT*
 - *Respecter à minima les objectifs de densité de logements pour les nouvelles opérations d'habitat définies par niveau de l'armature territoriale*
 - *Respecter les objectifs qualitatifs d'aménagement définis par le SCOT*
 - *S'inscrire dans le respect de la trame verte et bleue*

Mme Bories poursuit la présentation en abordant les éléments de concertation et de co-construction du document.

Elle rappelle que les modalités de concertation ont été respectées et précise les différents éléments qui ont constitué cette concertation et qui sont détaillés dans le bilan de la concertation.

Un dossier papier a été mis à disposition au siège et en version numérique sur le site internet, comprenant différents documents, mis à jour au fur et à mesure de l'avancée de la procédure. Des registres ont également été mis à disposition au siège du SMBVA et des EPCI depuis juillet 2022, ce qui a permis de recueillir une remarque écrite. Des observations mails ont également été formulées. Mme Bories précise que des réponses ont été apportées et que les observations écrites formulées tout au long de la démarche ne soulèvent aucune opposition de principe au projet de révision du SCOT.

Elle explique qu'une campagne d'information sur le déroulé de la procédure du SCOT a été réalisée début 2024 et qu'une large diffusion des informations a été rendue possible grâce aux communes et EPCI qui ont relayé les éléments via leurs supports d'informations communaux et intercommunaux. Cela est également passé par le relais de la presse.

Elle présente ensuite les 6 réunions publiques qui ont été organisées, de manière équilibrée, sur l'ensemble du territoire. Les habitants ont ainsi pu s'exprimer et faire remonter leurs remarques, leurs questions qui ont systématiquement trouvé réponse. Certaines concernaient des demandes de précisions sur le contenu du document concernant les objectifs et orientations de certaines thématiques, d'autres observations ne relevaient pas du rôle du SCOT, et certaines demandes étaient déjà intégrées dans le document. À nouveau, Mme Bories précise que les observations formulées relèvent de demandes de compléments, de précisions sur les éléments présentés et ne soulèvent aucune opposition de principe au projet de révision du SCOT.

Mme Bories aborde ensuite les nombreuses réunions qui ont permis d'associer l'ensemble des différents acteurs du territoire, élus, partenaires, associations et qui se sont déroulées tout au long de la procédure. Ainsi, de nombreux Bureaux thématiques et Bureaux élargis aux maires se sont tenus, pour lesquels à chaque fois un rendu était fait en comité syndical. Cela a permis de travailler sur les thématiques structurantes, notamment le ZAN, les densités, l'économie ou les énergies renouvelables. Mme Bories explique également l'importance de rencontrer les EPCI à chaque grande étape du projet (PAS et DOO). Elle rappelle également les rencontres qui se sont déroulées en 2021 suite aux avis rendus par les PPA. Le séminaire organisé en 2023 a permis de réunir les partenaires et les élus pour pouvoir échanger en direct ensemble sur les sujets structurants et aborder les points plus sensibles. Certains de ces points ont été évoqués lors de réunions bilatérales, avec les Préfets de Vaucluse

notamment mais également lors d'échanges avec la Présidente du Département du Vaucluse ou la Vice-Présidente à la Région Occitanie.

Mme Bories explique que le SMBVA a également été attentif à ce que les territoires soient consultés en amont des validations des documents, ce qui a été fait pour le PAS avant le débat, ainsi que pour le DOO et le DAACL avant l'arrêt du projet.

Elle expose ensuite les remarques des territoires formulées dans le cadre de la dernière consultation sur le DOO et le DAACL. Les remarques du Grand Avignon (techniques relevant de précisions, de clarifications sur la partie ENR, de réajustement sur les ZAE), de la CCPOP (identifier « en mutation » la zone de la Violette à Orange) et de la CASC (ajouter 10ha pour la zone d'attractivité territoriale des Mourgues, pris dans l'enveloppe foncière des zones économiques locales de la CASC) ont été intégrées. La CCAOP a demandé une baisse supplémentaire des niveaux de densité pour les pôles villageois et locaux qui ne pouvait être pris en compte. Mme Bories précise par ailleurs que suite à la réunion d'échange qui s'est déroulée avec la CCAOP le 26/03, un complément a été introduit : Le SCOT « donne la priorité au réinvestissement urbain pour favoriser le recyclage urbain en révélant le potentiel foncier dans l'enveloppe urbaine pour le résidentiel et l'économie » ; une modulation est également possible et prévue entre les différentes enveloppes foncières.

Au niveau des communes, des remarques techniques formulées par Violès, le Pontet et Vedène ont été intégrées. Une remarque de Roquemaure a déjà été traitée lors du CS du 17 mars. Enfin, la remarque de Pernes les Fontaines demandant à être classée en pôle local n'a pu être intégrée du fait de l'impossibilité de modifier l'armature territoriale.

Certains courriers ou mails sont arrivés trop tard pour être traités, mais les observations pourront être réitérés lors de la consultation officielle suite à l'arrêt, information a été faite aux émetteurs.

Suite à la présentation de l'ensemble des éléments composant le projet proposé à l'arrêt ainsi que la concertation et la co-construction du document, Mme Bories demande s'il y a des interventions.

Aucune remarque ou question n'est formulée par les membres du Comité Syndical.

Le rapporteur propose au Comité Syndical de procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- POUR : 38
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1 (M. Franck JOUSSELIN)

Suite au vote Mme Bories remercie infiniment l'ensemble des élus pour leur confiance et leur partenariat ainsi que l'équipe technique du SMBVA et de l'AURAV. Elle exprime sa volonté durant l'élaboration du projet de tenir compte des demandes des élus afin de construire un document d'élus et pas un document administratif. Elle précise que la souplesse amenée dans ce document permettra de faire aboutir les projets. Le document est maintenant soumis à la consultation des territoires et des PPA qui auront jusqu'à la mi-juillet pour faire remonter leurs observations. Mme Bories propose qu'un travail sur la mise en œuvre du SCOT puisse être amorcé avant l'approbation début 2026.

La Présidente lève la séance à 15h45.

Pour validation par le Comité Syndical le 12 mai 2025.

Madame la secrétaire de Séance
Jeanine DRAY



Madame la Présidente
Pascale BORIES

